

## École, vers de nouveaux partenariats pour enseigner le développement durable ? Quelles conditions ? Quelle crédibilité ?

### Intervenants

**FLORENCE LERAY**

**ROLAND GERARD**

**FABIO BRUSA**

**PATRICK WIDLOECHER**

**CHRISTINE DELHAYE**

**ALEXANDRA SIARRI**

CUB Communauté urbaine de Bordeaux  
INC Institut national de la consommation  
LPO Ligue protectrice des oiseaux  
WET Water Education for Teachers  
(Formation à l'eau pour Enseignants et Educateurs)

## La mise en pratique de la stratégie ministérielle d'éducation au développement durable en question

**FLORENCE LERAY** : *Journaliste, animatrice de l'atelier.*



**FLORENCE LERAY**  
JOURNALISTE, ANIMATRICE DE  
L'ATELIER

### Cadrage

Aujourd'hui, plus de 800 mallettes pédagogiques financées par des associations, des organismes étatiques ou des entreprises sont mises à disposition des enseignants français. 124 d'entre elles concernent des actions d'éducation à l'environnement. Ces actions éducatives représentent par ailleurs 65 % du mécénat environnemental alors que 15 % sont attribués à la préservation des sites naturels et 13 % à la protection des espèces. Mais au total, seulement 10 % des actions de mécénat sont consacrées à l'environnement, loin derrière la solidarité (46 %) et la culture (32 %). Elles devancent cependant le sport (4 %) et la recherche (8 %).

19 % des entreprises mécènes agissent en faveur de l'environnement et y consacrent 5 % de leur budget global de mécénat.

Depuis la rentrée scolaire 2004-2005, l'enseignement au développement durable est devenu obligatoire à l'école primaire, au collège et au lycée. La stratégie ministérielle pour l'éducation à l'environnement est basée sur la construction de partenariats avec des organismes extérieurs à l'école, notamment des entreprises (selon la circulaire publiée au BO le 5 avril 2007).

## Les entreprises à l'école, sous quelles conditions ?

Pourquoi ce type de partenariats ? Les enseignants doivent éduquer au développement durable mais possèdent peu d'outils pédagogiques, soit parce qu'ils coûtent chers, soit parce qu'ils sont inexistants. Les mallettes financées par les entreprises sont donc pour eux des instruments intéressants. Mais ces outils respectent-ils le principe de neutralité de l'école ? Certains réfléchissent à une charte éthique entre entreprises et enseignants afin de cadrer les partenariats liés à l'éducation au développement durable, d'autres acteurs comme ATTAC ou Appel pour une école démocratique sont farouchement opposés à ce rapprochement.

## L'éducation à l'environnement : une démarche à vivre

**ROLAND GERARD** : *Co-directeur du Réseau école et nature.* Depuis trois ans le Réseau école et nature mène un travail de recherche-action sur le lien entreprise-éducation. École et nature pratique le partenariat d'entreprise depuis 1993. Nous avons donc travaillé collectivement, en région, avec des entreprises comme Sita, Lyonnaise des eaux, Carrefour, Eco-emballage, Nature et découvertes et récemment Nestlé Water... Le partenariat entre associations d'EE et les entreprises a été dans les rangs des acteurs de l'EE l'occasion d'après discussions.



ROLAND GERARD  
CO-DIRECTEUR DU RÉSEAU ÉCOLE ET  
NATURE

## Oppositions aux partenariats avec le privé

Assez caricaturalement, l'entreprise est parfois perçue dans les milieux environnementalistes comme un pollueur - menteur uniquement intéressé par le profit alors que les associations peuvent se percevoir comme « pures » désintéressées, travaillant pour l'intérêt général. Souvent dans l'entreprise, on considère que les associatifs manquent de professionnalisme. Dans ces conditions, comment se parler, se rencontrer, s'approprier ? Ce qui est pourtant nécessaire pour monter des projets. Certains enseignants, soutenus par les syndicats, sont farouchement opposés à toute intrusion du secteur privé à l'école. Nous faisons donc face à un front d'opposition parfois très marqué : l'écart entre la circulaire et la réalité est gigantesque !

“ Dans l'entreprise, on considère que les associatifs manquent de professionnalisme. Dans ces conditions, comment se parler, se rencontrer, s'approprier ?

## De l'importance de porter ensemble un projet

Au cœur de l'éducation à l'environnement, la notion de projet co-construit est plus fédératrice que la mallette éducative : l'entreprise peut fournir un outil, mais elle a plus intérêt à s'intéresser – pour lui donner plus d'ampleur – au projet éducatif souvent créé à la fois par un enseignant et par un animateur (puis modifié par les enfants). Donner vie à ce type de projet implique quatre types d'acteurs : l'autorité publique centrale (Etat, ADEME, Agences de l'eau...), les autorités publiques locales (communes, départements, régions), l'association et l'entreprise. Fournir un outil pédagogique est donc finalement

1. L'Institut national de la consommation (INC) a mis en ligne un site où les 800 maquettes pédagogiques sont visibles et commentées

moins important que rassembler des acteurs sur le terrain. La question centrale de l'éducation à l'environnement est donc la méthode : comment travailler ensemble ? Comment agir utilement ? L'éducation à l'environnement n'est pas un sujet à expliquer mais une démarche à vivre qui conduit à la participation citoyenne : faire que les nouveaux citoyens soient en relation positive avec la nature et autrui.

Le lien humain de personne à personne est fondamental dans la réussite du partenariat « entreprise-éducation à l'environnement ».

Notre stratégie consiste à recourir à un vaste éventail de méthodes participatives (discussion, travail sur les valeurs, jeux de rôles...) qui consolident notre travail de terrain.

“ Fournir un outil pédagogique est donc finalement moins important que rassembler des acteurs sur le terrain

La confrontation entre le projet de publicité de l'entreprise et le projet éducatif est un point difficile qui nous demande de la réflexion. En effet, la publicité s'est inféodée alors que l'éducation s'est émancipée. Ces deux directions sont opposées.

L'exemple de la bande dessinée élaborée par la filière plastique est, à ce titre, incroyable : sous prétexte d'expliquer le recyclage aux enfants, la BD incite à la consommation de plastique.

**FLORENCE LERAY** : Les intentions de l'entreprise sont importantes<sup>1</sup> : est-ce une action de soutien ou une action commerciale ?



## L'investissement de Nestlé Waters France dans l'éducation au respect de l'eau

**FABIO BRUSA** : *Direction des Relations et Affaires Extérieures de Nestlé Waters France, Coordinateur pour la France du Programme Water Education for Teachers (WET).* Nestlé Waters France est la division des eaux en bouteille (eaux minérales et eaux de sources) de Nestlé (1er acteur mondial dans ce secteur). Du fait de notre activité, nous avons acquis une réelle expertise dans la gestion de la ressource en eau... Cette compétence implique également des responsabilités ; à titre d'exemple nous aidons, par le biais d'accords de collaboration, les agriculteurs et les autres parties prenantes situés autour des sites d'embouteillage, à adopter des comportements respectueux de l'environnement, des sols et sous-sols et de la ressource en eau en particulier.



**FABIO BRUSA**  
DIRECTION DES RELATIONS ET  
AFFAIRES EXTÉRIEURES DE NESTLÉ  
WATERS

### Un programme éprouvé de par le monde

Depuis dix ans, le groupe a décidé de s'engager dans un projet d'éducation au respect de l'eau et de soutenir une fondation internationale (WET) spécialisée dans la production d'outils pédagogiques à destination des enseignants et éducateurs souhaitant sensibiliser, les enfants, sur l'importance de protéger et préserver l'eau. En France, le Programme WET (Formation à l'eau pour les Enseignants et les Éducateurs) a été lancé récemment (en avril 2007) alors que dans le monde, ce programme a déjà touché plus de 400 000 enseignants, dans 26 pays différents. WET a donc déjà été utilisé par plusieurs millions d'enfants aux États-Unis, en Amérique latine, au Vietnam, aux Philippines...

“ Le projet se heurte à des difficultés, notamment aux réticences à un projet étranger et à la présence d'une entreprise privée

Aujourd'hui, un travail d'adaptation de la version française de l'outil a été réalisé, avec des éditeurs spécialisés dans l'enfance (Nathan), et des acteurs spécialisés dans l'éducation à l'environnement (les Parcs naturels régionaux, Réseau Ecole et Nature, les CPIE...). Le fruit de cette collaboration est un outil pédagogique qui donne lieu à une démarche de projet : des actions concrètes peuvent par exemple être menées sur le terrain dans le cadre des programmes scolaires ou des sorties de classe. Depuis avril 2007, WET France a été utilisé par environ 400 éducateurs et 10 000 enfants.

### Comment aller plus loin ?

Le projet se heurte à des difficultés, notamment aux réticences à un projet étranger et à la présence d'une entreprise privée. Nestlé est parfois soupçonné de véhiculer

“ Comment permettre aussi aux entreprises d'apporter leurs contributions ?

un message publicitaire alors que le groupe n'est même pas intervenu dans l'écriture du projet pédagogique, construit par WET et enrichi par des collaborateurs externes. Comment ce type d'action peut aller plus loin ? Comment légitimement approcher les enseignants et l'Éducation nationale ? Comment permettre aussi aux entreprises d'apporter leurs contributions ?

Pour le groupe, ce type de projet est aussi un levier fédérateur en interne. Nos sala-

riés, dans le monde entier, ont connaissance de WET et aimeraient y contribuer (par exemple, aller dans une classe expliquer leur métier). Comment créer un lien de confiance avec les enseignants?

Pour le groupe, ce type de projet est aussi un levier fédérateur en interne. Nos salariés, dans le monde entier, ont connaissance de ce projet et aimeraient y contribuer (par exemple, aller dans une classe expliquer leur métier). Comment créer un lien de confiance avec les enseignants?

## Business rime avec développement durable

**PATRICK WIDLOECHER** : *Directeur du développement durable de La Poste.* Les récentes élections ont montré que les Français ont majoritairement voté pour les candidats soutenant une économie de marché. Dans ce type d'économie, les entreprises ont pour objectif de dégager des profits, notamment en faisant de la publicité pour augmenter leurs ventes.



**PATRICK WIDLOECHER**  
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE LA POSTE

### Le lien étroit entre activité économique et développement durable

La Poste n'est pas une entreprise de hard selling, mais si elle se lance dans des opérations scolaires, c'est aussi dans l'idée de se développer. L'activité de La Poste est directement liée au développement économique des territoires : sur un territoire en déclin à cause de facteurs climatiques ou en raison de la fracture économique et sociale, La Poste décline aussi. La Poste participe donc à des actions collectives locales, nationales voire internationales pour qu'il fasse « bon vivre sur la planète de façon à bien pouvoir y travailler pour bien pouvoir créer de la valeur » !

Les élèves et les étudiants d'aujourd'hui sont les salariés et les consommateurs de demain. Plus nous développons chez eux des comportements éco-citoyens, moins leur empreinte sur l'environnement sera prégnante.

### Les interventions de La Poste

La Poste développe 4 types d'intervention vers les milieux scolaires :

- Les interventions dans l'enseignement supérieur où notre entreprise explique sa démarche de développement durable
- Les interventions dans les collèges et lycées, où, avec la complicité des enseignants qui ont bien voulu se former, nous expliquons via des posters les problématiques liées au papier, au transport...
- Le financement de travaux de recherche menés dans les grandes écoles (par exemple, une quinzaine d'étudiants d'HEC-finance étudient la relation entre développement durable et efficacité économique de l'entreprise)
- Le partenariat avec Euromed, école de management marseillaise qui dépend de la CCI locale : la Poste a augmenté son versement de taxe d'apprentissage à Euromed (de 30 000 à 100 000 euros) et en contrepartie, a demandé à Euromed de développer avec La Poste, une chaire de développement durable en son sein.

“ la Poste a augmenté son versement de taxe d'apprentissage à Euromed ”

Cette démarche nous permet de :

- Développer la connaissance sur ce que représente le développement durable pour une entreprise (grâce à des mémoires, études de cas...)
- Former les managers de La Poste grâce aux formations dispensées par la chaire
- Développer une synergie entre les projets de développement durable de l'école et La Poste
- Recruter des étudiants sensibilisés aux problématiques de développement durable.

La Poste n'est pas dans une logique vertueuse mais dans une logique de business. Nos interventions participent à la bonne image de l'entreprise.

## L'importance des partenariats multi-acteurs dans l'éducation au développement durable

**CHRISTINE DELHAYE** : *Chargée de mission éducation au développement durable du Comité 21.*

### La réticence de l'Éducation nationale



CHRISTINE DELHAYE

CHARGÉE DE MISSION ÉDUCATION  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU  
COMITÉ 21

Fin 2004, le Comité 21 a décidé de s'adresser un peu plus aux citoyens, et plus particulièrement aux plus jeunes, et de créer le programme "Éducation au développement durable". Son objectif premier est de promouvoir et d'accompagner les démarches Agenda 21 scolaires, de l'école au campus, sur la base de son expérience des Agendas 21 territoriaux. Nous avons travaillé avec les éditions Nathan, qui ont aussi la volonté d'éduquer au développement durable ([www.eduquer-au-developpement-durable.com](http://www.eduquer-au-developpement-durable.com)). Mais en 2005, l'Éducation nationale nous a refusé le haut patronage sur ce programme avec le partenariat des Editions Nathan. Le Comité 21 hésite à inviter des entreprises dans sa démarche en raison de la méfiance de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, les choses évoluent mais les fondations restent préférées à la représentation directe de l'entreprise.

“ Le Comité 21 hésite à inviter des entreprises dans sa démarche en raison de la méfiance de l'Éducation nationale ”

### Multiplier les démarches multi-acteurs

Aujourd'hui notre position a évolué. Nous incitons les entreprises et plus particulièrement les Fondations d'entreprises à intégrer un axe "éducation des jeunes et des citoyens au développement durable" et soutenir financièrement les réseaux associatifs qui interviendraient eux directement dans les écoles dans le cadre de démarches Agenda 21 scolaires. Autre possibilité : les entreprises fournisseurs des établissements (bâtiment, équipements, restauration, eau, énergie, déchets, transports...) peuvent appuyer à différentes étapes ces démarches. Le partenariat entre école et entreprises privées reste à inventer ; nous n'en sommes qu'au début des questions d'éducation au développement durable pour les entreprises.

Il me paraît important d'encourager le partenariat multi-acteurs pour l'éducation au développement durable : collectivités, associations, institutionnels et entreprises. Les démarches d'Agenda 21 scolaires se sont multipliées en 2006 et 2007 et elles amènent

dans l'établissement le développement de nouveaux partenariats. Les collectivités en partenariat avec le rectorat impulsent des démarches d'éducation au développement durable en s'appuyant sur des associations expertes en animation et en formation au développement durable. Les associations et entreprises locales s'y associent. Ces démarches multi-acteurs n'en sont qu'à leurs débuts<sup>2</sup>.

## La construction lente d'un dispositif performant d'éducation à l'écocitoyenneté

**ALEXANDRA SIARRI** : *Chargée de communication à la Communauté urbaine de Bordeaux.*

### Des difficultés à travailler avec l'Éducation nationale



**CHRISTINE DELHAYÉ**

CHARGÉE DE COMMUNICATION À  
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE  
BORDEAUX

La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) commence juste à s'interroger sur le partenariat école entreprise. Pourtant depuis 2001 nous nous demandons comment travailler le plus efficacement possible avec l'Éducation nationale. Aucun texte n'impose aux communautés urbaines de faire de l'éducation à l'éco-citoyenneté, mais à Bordeaux, l'expérience du nouveau tramway a permis aux 27 communes de la CUB de bénéficier de budgets de communication importants pour communiquer sur ce mode de transport doux, en particulier auprès des établissements scolaires.

Nous avons donc décidé de travailler avec l'Éducation nationale qui nous a finalement à l'issue d'une année d'échanges invités à travailler avec des associations « agréées ». Nous nous sommes rapprochés de l'association des Petits débrouillards, déjà présente dans les écoles. Le milieu associatif est incontournable pour travailler avec l'Éducation nationale.

“ Le milieu associatif est incontournable pour travailler avec l'Éducation nationale

Comme sur le projet de tramway, notre collaboration a bien fonctionné avec les enseignants, nous avons souhaité étendre ces actions de sensibilisation à d'autres thèmes. Des associations et des enseignants, tous de bonne volonté, nous y ont aidé. Après 5 années de travail autour de thématiques spécifiques et d'actions nous avons construit un dispositif.

Notre rôle de collectivité consiste à présenter en permanence nos objectifs pour convaincre tous les acteurs que notre démarche est bénéfique et va répondre à leurs attentes sans empiéter sur leurs compétences.

### Pérenniser un dispositif pertinent

Le coût de fonctionnement de ce dispositif (400 000 euros, voire bientôt 600 000 euros) devra, un jour ou l'autre être pris en charge par des partenaires privés car la collectivité ne pourra pas l'assumer seule. Nous devons faire passer ce message à l'Éducation nationale.

Notre dispositif est très structuré et nous permet de répondre à toutes les demandes (d'actions de sensibilisation ponctuelles à la mise en place d'Agendas 21). Nous devons aussi veiller à travailler sur la durée et en partenariat avec la municipalité (pour que le travail fait à l'école profite aux parents d'élèves et aux comités de quartiers), ainsi qu'avec le conseil général (pour que les messages soient répétés aux collèves)

“ Nous devons aussi veiller à travailler sur la durée et en partenariat avec la municipalité

2. Ainsi, l'Ifree, le Conseil général Poitou-Charentes et les Caisses d'épargne Poitou-Charentes accompagnent trois écoles primaires dans la mise en place d'Agenda 21 scolaires. Autre exemple, le Grand Lyon propose aux écoles primaires un logiciel de calcul de l'empreinte écologique



## Échanges avec la salle

**FLORENCE LERAY** : Deux éléments émergent des contributions :

- Le problème du pouvoir : qui fait quoi ? Comment travailler ensemble ? Sur quelle table de négociation commune ?
- Le problème de la validation : qui valide le contenu de la formation ? Qui valide les contenus éducatifs ?

**ANNE MARLEIX** : *Terra project*. Curieusement, nous ne nous posons pas toutes ces questions sur l'histoire ou la géographie, mais seulement sur l'éducation au développement durable.

Le tissu associatif a été l'initiateur et le moteur de l'éducation à l'environnement depuis des années. Grâce aux associations, l'éducation à l'environnement a donc pris corps dans l'enseignement et aujourd'hui l'environnement figure aux programmes ! Selon la circulaire de juillet 2004, les enseignants doivent aborder le thème du développement durable dans tous les cursus, mais ils n'y étaient pas formés et ne disposaient d'aucun outil pour appliquer cette circulaire. De plus, l'éducation au développement durable ne devait pas être une nouvelle discipline, mais s'inscrire au travers de l'ensemble des disciplines existantes.

“ **Beaucoup d'actions ont été accomplies par le secteur associatif avec l'appui des entreprises**

Aujourd'hui, nous nous trouvons à la croisée des chemins. Beaucoup d'actions ont été accomplies par le secteur associatif avec l'appui des entreprises. Une inscription plus officielle de ce mode d'actions est accomplie et des moyens un peu plus tangibles sont donnés à l'Éducation nationale pour l'éducation à l'environnement. Mais cela reste insuffisant.

L'éducation au développement durable n'est pas suffisamment rentable pour que les éditeurs traditionnels (Nathan, Hachette...), investissent massivement dans des outils pédagogiques.

**FLORENCE LERAY** : Pourquoi les écoles n'achètent-elles pas ce matériel ?

**ANNE MARLEIX** : *Terra project*. En raison de la carence du ministère sur cette question. Des mesures commencent à être prises mais en septembre 2004, on a dit aux enseignants d'enseigner le développement durable et de se débrouiller seuls. Ils se sont donc appuyés sur les malettes fournies par les entreprises et sur le travail des associations (travail de terrain, approche par projet, pédagogie d'actions...).

*Terra project* développe un dispositif d'outils d'éducation à l'environnement pour les collèges et lycées en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, qui a abondé significativement au projet et accepté de collaborer avec des partenaires privés.

Parfois les outils produits par les entreprises ne sont pas en adéquation avec les besoins des enseignants. Nous avons donc décidé de travailler avec le corps enseignant, mais c'est difficile. Nous nous heurtons à un vrai problème de communication. Nous devons inculquer aux enseignants des notions économiques et les inciter à s'ouvrir au monde. Toutefois, la collaboration avec les enseignants est très enrichissante pour le projet : leur ingénierie pédagogique valorise le projet.

**MAGALI GOLIARD** : *Ligue protectrice des oiseaux (LPO)*. Nous sommes sur le terrain et nous travaillons sur le contenu pédagogique avec les enseignants, les collectivités, les Parcs naturels régionaux... Ensuite, nous nous adressons aux entreprises pour financer notre outil. Mais souvent les entreprises veulent imposer leur propre outil, sans avoir construit de partenariat avec les acteurs de terrain.

**FABIO BRUSA** : WET est un projet conçu par des enseignants pour des enseignants. Les contenus sont validés et testés par le comité de pilotage de la fondation WET. Nous n'intervenons en aucun cas dans le contenu, conçu par les enseignants : nous apportons un soutien logistique au programme, nous fournissons des ressources humaines, et nous finançons la production de l'outil. D'après vos propos, cette approche peut trouver un accueil favorable...

**MAGALI GOLIARD** : *Ligue protectrice des oiseaux (LPO)*. Parfois les entreprises financent un outil mais pas son fonctionnement : on peut avoir un très bel outil mais pas les moyens de l'animer.

**ALEXANDRA SIARRI** : Même si les outils sont très performants, la base de la réussite du programme est l'animateur, qui sait prendre de la distance par rapport à l'outil. L'association est un partenaire incontournable car elle anime la séance. Si un outil est trop performant, il bloque la réflexion et la spontanéité... Quand chacun apporte sa pierre à l'édifice, les connaissances peuvent être acquises. L'Éducation nationale est défaillante car aujourd'hui, nous nous substituons à la formation que devraient recevoir les enseignants.

**DE LA SALLE** : (*ancien enseignant, aujourd'hui travaillant dans une agence de communication*)

- L'enseignant ne met pas de mauvaise volonté à apprendre, mais il ne peut tout simplement pas suivre le fil de l'évolution des sciences !
- Les éditeurs ont beaucoup de retard dans leurs politiques RSE.
- La fondation Hulot et l'ADEME ont élaboré une campagne sur le réchauffement climatique accompagné d'outils pédagogiques. Ces outils « labellisés » sont plus faciles à utiliser auprès des enseignants que les outils élaborés localement.

“ Je travaille en permanence avec les enseignants et j'aimerais qu'ils soient plus confiants en eux-mêmes

**ALEXANDRA SIARRI** : Je travaille en permanence avec les enseignants et j'aimerais qu'ils soient plus confiants en eux-mêmes : aborder le thème de l'eau avec sa classe n'implique pas d'être un spécialiste de l'eau. L'enseignant doit enseigner les bons gestes et n'a pas forcément

besoin d'outils. L'Agenda 21 scolaire fait de la structure scolaire un exemple de bon fonctionnement pour les enfants.

L'ADEME est notre partenaire financier, notamment sur le programme d'Agenda 21, et les établissements Agenda 21 seront labellisés Eco-école par Eco-emballages.

**ROLAND GERARD** : L'éducation à l'environnement est une éducation de territoire.

Nos rencontres « Ecole et nature » depuis une vingtaine d'années accueillent des enseignants pendant leurs vacances ceci pour dire que des enseignants motivés il y en a. La cassure entre le monde enseignant, motivé par l'environnement, et l'institution est immense : organisons-nous entre acteurs d'une même qualité pour faire bouger l'Éducation nationale ! Pourquoi n'y arrivons-nous pas ? Parce que nous ne sommes pas organisés !

Parmi les 400 participants aux assises régionales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable de Provence - Alpes Côte d'Azur, aucune entreprise n'était présente ! Si les entreprises veulent intervenir dans le champ de l'EEDD, il faut qu'elles viennent à la rencontre des autres partenaires.

Les entreprises motivées pour l'EEDD devraient s'organiser entre elles, éventuellement selon une charte de conduite collective qu'elles pourraient rédiger elles-mêmes, l'engageant dans le cadre de l'éducation à l'environnement.

**JEANNINE BLANCHARD** : *Eco emballage*. Comment éduquer l'enfant au tri, lui qui est le premier prescripteur dans la famille ? Eco emballage travaille avec Ecole et nature pour élaborer des outils pédagogiques, sans que notre nom ne soit cité. Mais nous veillons au contenu.

**ANNE MARLEIX** : Le partenariat avec l'entreprise est envisageable, sans tabou, dans un cadre collaboratif élargi. Mais je ne suis pas favorable à ce qu'une entreprise internationale productrice d'eau en bouteilles, se lance dans un projet éducatif sur l'eau d'ampleur mondiale. Une pédagogie internationale n'est pas compatible avec la notion éducative telle que je la conçois. Nestlé pourrait faire partie d'un pool de partenaires... La place des entreprises dans les partenariats doit être bien réfléchi.

**FABIO BRUSA** : L'eau est un enjeu mondial, il peut donc être discuté à l'international. L'ONG américaine a diffusé son projet dans plusieurs pays. Nestlé Waters a aidé à cette diffusion. Grâce à l'aide apportée, la fondation a pu participer, en 2006, au World Water Forum de Mexico. Nestlé Waters n'a pas pour but de communiquer. Les contacts humains sont primordiaux et aucune marque commerciale ne figure dans les documents à destination des enfants.

En France, notre projet est multi-acteurs.

**ANNE MARLEIX** : Dans quelle mesure peut-on avoir une pédagogie objective sur un sujet qui est au cœur de l'activité économique de l'entreprise ?

“ Les contacts humains sont primordiaux et aucune marque commerciale ne figure dans les documents à destination des enfants

**PATRICK WIDLOECHER** : L'intérêt de Nestlé est peut-être de faire en sorte qu'il reste de l'eau sur terre, que des gens aient accès à l'eau... Lexmark encourage la réduction de consommation de papier et du nombre d'imprimantes! Cette entreprise crée ainsi une relation de confiance avec ses clients qui ensuite et au final entraîne une augmentation de leur business... Les entreprises, à travers la protection de l'environnement, protègent aussi leur activité future.

**JACQUES BREGEON** : *directeur du collège des Hautes études de l'environnement et du développement durable*. Les entreprises sont là pour faire du profit mais aussi pour être responsables. Nous devons organiser la diversité : si la provenance du message est connue, tout le monde est alors en mesure de le relativiser.



## Échanges / Propositions pour le Grenelle de l'environnement

### Comment travailler ensemble ?

**ROLAND GERARD** : Le 30 juillet, le groupe 5 du Grenelle a préconisé la consolidation de la rédaction de plans d'actions régionaux pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Nous envisageons des plans d'action territoriaux multi-acteurs.

**ALEXANDRA SIARRI** : Il faut inscrire l'accompagnement à l'éducation au développement durable dans les compétences obligatoires des collectivités et dans les compétences volontaires des entreprises.

**PATRICK WIDLOECHER** : Cette réalité s'impose aux collectivités. Les discussions au sein des ateliers du Grenelle font souvent ressortir des propositions déjà existantes dans les textes. Commençons déjà par appliquer les textes qui existent.

**JACQUES BREGEON** : L'éducation relève de l'Éducation nationale, pas des collectivités.

**PATRICK WIDLOECHER** : Pour l'entreprise, l'éducation au développement durable pourrait être une obligation vis-à-vis de ses salariés (elle devrait obligatoirement l'inscrire dans la formation continue).

**ROLAND GERARD** : Le plan territorial d'actions (porté par une Région, un Département, un Pays...) consiste en :

- La déclaration d'un engagement qui est un acte politique
- La définition des actions souhaitées
- L'élaboration d'un document d'orientation auquel tous les acteurs participent
- L'écriture de fiches actions comportant calendriers et budgets.

**ANNE MARLEIX** : L'État pourrait inciter les entreprises à s'inscrire en tant qu'entreprise citoyenne, à engager une démarche de développement durable... Les inciter à agir collectivement et durablement plutôt qu'individuellement et sporadiquement.

**ROLAND GERARD** : Une réflexion sur l'implication charte des entreprises dans sur l'éducation à l'environnement est en cours. Les entreprises, dotées d'une culture ou d'une pratique de l'éducation à l'environnement ou désireuses de s'engager dans ce domaine, pourraient se regrouper au sein d'un pôle d'excellence. Ces entreprises, bien identifiées, pourraient elles-mêmes se doter d'une charte déontologique.

“ Une réflexion sur l'implication charte des entreprises dans sur l'éducation à l'environnement est en cours

**CHRISTINE DELHAYE** : Cette charte pourrait faciliter le dialogue des entreprises avec les autres acteurs.

**PATRICK WILDOECHER** : L'évaluation annuelle des acteurs de l'Éducation nationale pourrait tenir compte du critère « éducation à l'environnement ».

**FABIO BRUSA** : Certaines entreprises ont déjà leur propre charte « développement durable ». Pourquoi ne pas trouver un consensus au sein d'un collectif.

### Qui valide les contenus éducatifs ?

**FLORENCE LERAY** : Le Comité 21 souhaitait passer par les fondations d'entreprises pour financer des associations qui interviendraient dans les établissements scolaires. Les entreprises ne pourraient plus intervenir directement dans les écoles.

**CHRISTINE DELHAYE** : Introduire directement une entreprise en milieu scolaire est difficile. Il est plus facile de prendre contact avec une association dotée d'une certaine légitimité dans les établissements scolaires. Il faudrait que la Fondation de France développe, auprès de ses fondations, l'éducation au développement durable.

**FABIO BRUSA** : Ce modèle ne doit pas être le seul : certaines entreprises n'ont pas les moyens d'avoir une fondation.

**CHRISTINE DELHAYE** : La fondation peut être remplacée par une autre structure qui jouerait le rôle de filtre.

**PATRICK WILDOECHER** : Une partie de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises pourrait être directement dédiée à l'éducation à l'environnement.

**CHRISTINE DELHAYE** : À qui la verser ?

**JACQUES BREGEON** : Ces fonds sont déjà attribués au système éducatif. Comment faire ? Peut-on retirer les financements attribués à d'autres causes, ou augmenter la taxe ?

**ANNE MARLEIX** : Il faut habiliter les structures qui oeuvrent dans l'éducation à l'environnement à percevoir la taxe d'apprentissage.

**ROLAND GERARD** : Il faut financer les actions d'éducation à l'environnement, comme, par exemple, la création d'emploi d'éducateur à l'environnement (notamment dans les petites structures territoriales bien implantées dans les territoires) et leur formation, par les nouvelles taxes écologiques (par exemple, la taxe carbone), financer aussi la formation de ces éducateurs et les projets d'EEDD sur le terrain.

“ Il faut financer les actions d'éducation à l'environnement, comme, par exemple, la création d'emploi d'éducateur à l'environnement et leur formation, par les nouvelles taxes écologiques